



TRÉSOR

Le + syndical

SNCT-CGC

Syndicat National des Cadres du Trésor

2, rue Neuve Saint-Pierre

75181 PARIS Cedex 04

Tél. : 01.44.87.15.51 – Fax. : 01.44.87.15.52

Mél : info@snct.net

Site : www.snct.net

Regards et Perspectives N° 31 janvier
2004

CUMUL : LA RÈGLE ASSOUPLE!

Nous savions que le dossier était bien engagé. Le Ministre vient de signer un texte, avec effet rétroactif, sur l'exclusion, du compte de cumul, de la part de l'Allocation Complémentaire de Fonction correspondant à l'Indemnité de Responsabilité.

LE SNCT-CGC A, DÈS L'ORIGINE ET SANS AMBIGUÏTÉ, PROPOSÉ LA SORTIE DE L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ DU COMPTE DE CUMUL.

En effet, de nombreux comptables avaient reçu en juillet 2003 des ordres de reversements importants, en application des règles de cumul dans le cadre de la réforme des rémunérations. Les promesses de garantie faites 2 ans plus tôt (abondement pour compensation de fiscalisation...) rendaient d'autant plus intolérables ces pertes substantielles et inattendues.

La plupart des inspecteurs, RP et TP exerçant des intérim, gestions conjointes ou ayant des adjonctions de services étaient désormais touchés. En faisant bien la différence avec certaines « rentes de situation » injustifiables dénoncées en leurs temps et heureusement abolies, le SNCT-CGC, qui a toujours prôné la juste reconnaissance des efforts et des responsabilités, que ces dernières soient choisies ou imposées, a réagi :

- en juillet, en attirant l'attention du sous-directeur de la 1^{ère} SD et du chef de Bureau 2B ;
 - en septembre, en intervenant auprès de M. BASSÈRES, Directeur Général ;
 - en octobre, intervenant auprès de M. PARINI, Secrétaire Général du MINEFI.
- (CF nos circulaires n°27 de septembre et n°28 d'octobre, également sur notre site.)

CETTE AFFAIRE DÉMONTRE QUE DES REVENDICATIONS RAISONNABLES, JUSTIFIÉES, ARGUMENTÉES ET JUDICIEUSEMENT PORTÉES ONT TOUTES LES CHANCES D'ABOUTIR !

SI VOUS SOUHAITEZ DONNER AU SNCT-CGC LES MOYENS D'ŒUVRER PLUS EFFICACEMENT ENCORE DANS LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES CADRES DU TRÉSOR, NE MANQUEZ PAS DE LUI APPORTER VOTRE SOUTIEN LE 11 MARS PROCHAIN A L'OCCASION DES ÉLECTIONS AUX CAP !

Coupon à renvoyer au SNCT-CGC, 2 rue Neuve Saint-Pierre, 75181 Cédex 04

Nom, Prénom :

Fonction, Grade, Éch. :

Adresse poste :

Tél :

Mèl :

[] Souhaite adhérer au SNCT-CGC. Un appel de cotisation (couverture juridique professionnelle « défense pénale » incluse et réduction de 50 % IR) incluse vous sera adressé. Date et signature :